

COMEDDEC info n°3 Bilan du pilote et perspectives



secrétariat
général

Seine-et-Marne : Bilan du pilote

Le pilote mené en Seine-et-Marne est un succès.

A ce jour 15000 vérifications ont été effectuées par les 18 communes pilotes principalement à destination des préfectures dans le cadre des demandes de passeports mais aussi à destination des notaires fortement impliqués dans le dispositif.

Les délais de réponse constatés des communes sont en moyenne de 2 jours depuis le début du pilote. Sur le dernier mois, ce délai avoisine une journée. Aucun allongement du délai de délivrance des passeports n'a été observé après la mise en place de COMEDDEC.

Deux études ont été réalisées par sondage pour mesurer la qualité des données sur l'ensemble de la chaîne dématérialisée aboutissant à la production des passeports.

L'analyse des données transmises à travers COMEDDEC a permis de constater que le taux d'erreur concernant l'identité des demandeurs est de l'ordre de 1,5% et ne porte que sur des accents.

En revanche, nous avons pu constater qu'une attention particulière devait être portée sur la qualité des données issues des dispositifs de recueil de passeport.

En effet, lorsque la ville de naissance et/ou le département n'est pas identique au référentiel présent dans le DR, l'acheminement vers la commune de naissance devient impossible (ne concerne que 0,65% des cas).

Lorsque ces erreurs portent sur l'individu lui-même, elles complexifient la recherche de l'acte pour la commune destinataire de la demande.

Enfin, suite à l'audit de la préfecture et de 4 des villes pilotes, la qualification des cartes de signature au niveau trois étoiles du RGS (référentiel général de sécurité) a été obtenue.

Fort de ces excellents résultats, le Ministère de la Justice a proposé, en comité interministériel de modernisation de l'action publique (CIMAP), d'étendre le pilote au-delà de la Seine-et-Marne.

Une extension de la phase pilote

Le 2 avril le CIMAP a entériné la proposition d'extension de la phase pilote et annoncé un lancement national pour la fin d'année.

Cette extension permettra de mieux qualifier les logiciels des éditeurs qui n'étaient pas présents en Seine et Marne. Les villes de Brest, Héricourt, Carcassonne, Die, Mont Saint Martin, L'Union intégreront donc le dispositif jusqu'à la fin du mois de juin.

Cette extension permettra aussi de mettre en œuvre le dispositif au plus prêt de ce qu'il sera lors de sa généralisation.

Ainsi, le logiciel de gestion des passeports sera adapté, début juillet, pour prendre en compte le décret de simplification de la délivrance des titres (décret 2010) au profit de la vérification systématique pratiquée actuellement. Il est aussi prévu d'abandonner le double flux en octobre.

Le Ministère de la Justice et l'ANTS travaillent actuellement avec les éditeurs pour sélectionner et préparer les communes qui participeront à cette extension qui devrait commencer progressivement à partir de juillet.

Le ministère de la justice publiera de la convention d'adhésion à COMEDec en septembre afin de préparer la généralisation du dispositif pour la fin de l'année.

Où en sont les éditeurs ?

Les logiciels des éditeurs suivants sont implantés sur le pilote :

- Arpège (Mélodie 5.13)
- Berger-Levrault (E-GRC v5 et supérieurs)
- Digitech (City-web)
- JVS (Millésime On-Line Etat-Civil 1.2k)
- Logitud (siècle V9)

Comedec et ses évolutions

Extension du périmètre

2013 sera l'occasion d'étendre le périmètre des vérifications aux actes de décès et de mariage.

De plus, les mairies pourront être elles-mêmes demandeuses de vérification pour constituer le dossier préalable au mariage ou pour la rédaction d'un acte de décès.

Dématérialisation des avis de mention

L'étude visant à dématérialiser les avis de mention a démarré depuis un mois. L'objectif est la rédaction de spécifications détaillées pour la fin de l'année.

Formulaire « acte état civil »

Le Ministère de la Justice a saisi la Direction de l'Information Légale Administrative afin de faire évoluer le formulaire « acte-etatcivil.fr ».

L'objectif est de faire en sorte que l'utilisateur ne puisse plus faire de demande d'acte d'état civil dans le cadre de l'instruction d'une demande de passeport si sa commune de naissance est « raccordée » à COMEDEC et ainsi éviter que celle-ci ne soit saisie deux fois : l'une avec un retour papier vers l'utilisateur l'autre en électronique.

La DILA aidée par le SGMAP (ex DGME) ont répondu favorablement à cette sollicitation et ont décidé de concevoir un nouveau formulaire sur mon.service-public.fr.

Certificat de décès

Le Ministère de la Justice a saisi le Ministère de la Santé en charge de la dématérialisation des certificats de décès afin que les mairies puissent en être destinataires via la plateforme d'échange COMEDEC. Ce sujet nécessitera une remise à plat des informations nécessaires aux différents destinataires afin de pouvoir aboutir.

Pour toute inscription ou désinscription à **COMEDEC Info**, merci de bien vouloir en faire la demande par simple mail à : comedec@justice.gouv.fr